

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du jeudi 4 juillet 2024

Nombre de

conseillers

En exercice : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 00

Présents : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Votants : 8

Pour : 8

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Roger BRUN, Sonia FAGOT, Isabelle LELIARD, Pierre MIDOL, Dominique MONNIER.

Contre : 0

Abstention : 0

Absent : Valentin TRESY (procuration à Laurent MASSON)

Date de

convocation :

24/06/2024

Date d'affichage :

24/06/2024

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

OBJ.

Modification de l'article 3 des statuts du SIE du Centre Est

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de modification de l'article 3 des statuts du SIE du Centre Est, article portant sur l'adresse du siège social.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de valider la modification de l'article 3 des statuts du SIE du Centre Est comme suit : « Le siège du syndicat est fixé 9 route de Saint-Germain à Equevillon – 39300. Toutefois, les assemblées du comité Syndical et les réunions du Bureau peuvent avoir lieu dans toutes les communes adhérentes ».

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD

